

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF100

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 8

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° Caractériser le titre transférable comme titre électronique ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.